



ECULLY GRS

Inscriptions - annexes

A conserver



Règlement intérieur

1. **Est membre** d'ECULLY GRS, **toute personne à jour de sa cotisation**, qui remplit une des trois conditions suivantes :

- gymnaste inscrite
- père, mère ou tuteur d'un ou plusieurs enfant(s) mineur(s) inscrit(s)
- membre élu du Conseil d'Administration.

Le nombre de voix de représentation pour l'assemblée générale correspond au nombre d'enfants mineurs inscrits.

2. Toute personne qui adhère à la section devient membre d'ECULLY GRS, en accepte les statuts, chartes et règlements et s'engage à les respecter. Les statuts du club sont à la disposition de tous les membres désirant en prendre connaissance, lors des entraînements ou des assemblées périodiques.

3. Une **bonne tenue** et une **discipline** librement consenties par les membres sont **de règle** au sein du club. ***Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements pourra être suspendu. Par lettre aux parents, le bureau confirmera l'expulsion temporaire ou la radiation définitive selon la gravité de la faute***, conformément aux statuts.

4. La **cotisation se règle**, par chèques, en espèce, par virement ou par carte bancaire, au moment de l'inscription. On peut étaler les paiements en échelonnant les chèques ou le paiement par carte bancaire sur plusieurs mois. **Toute année débutée est due en totalité**. En cas d'arrêt de l'élève en cours d'année, et seulement pour les cas de force majeure, un remboursement des trimestres non suivis sera étudié par le bureau du club. Les absences de l'élève ne sont pas assujetties à un remboursement.

5. L'inscription en ligne ne sera **effective** que si le **dossier est complet** (réception du questionnaire de santé, du droit à l'image, du paiement) **et validé par l'équipe technique**.

6. Le **questionnaire de santé ou selon les cas un certificat médical** autorisant la pratique de la GRS est **obligatoire**. Il est remis au plus tard le jour de l'inscription. A défaut, l'enfant pourra assister au cours mais sans pouvoir y participer.

7. La **tenue du club** est **obligatoire**. Toutes les nouvelles gymnastes devront se la procurer, en début de saison, au prix indiqué sur le dossier d'inscription.

8. Pour les **compétitives**, le justaucorps d'équipe sera fourni par le club contre location compris dans le prix d'adhésion. Pour toute détérioration le club demandera à la gymnaste la somme de 100€.



ECULLY GRS Inscriptions - annexes A conserver



9. **Arrivée au cours** : il est fait obligation aux parents de ne laisser leur(s) enfant(s) au gymnase qu'après s'être assurés de la présence de l'entraîneur.
10. Afin d'assurer des entraînements de qualité avec une vraie ambiance de travail, seules les techniciennes du club sont présentes dans le gymnase (Juges et entraîneurs), les parents ou tout autre accompagnant ne sont **pas autorisés à entrer pendant les cours.**
11. **Départ du cours** : les parents sont tenus de reprendre leurs enfants dans le hall d'entrée du gymnase à l'heure de fin du cours. Au cas où l'enfant devrait arriver et/ou repartir seul ou accompagné par une personne autre qu'un de ses parents, il est conseillé d'en informer l'entraîneur. Si l'article 9 n'est pas respecté, ECULLY GRS ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de problème. Les gymnastes participent au rangement du matériel. Il est demandé aux parents de **ne pas laisser l'entraîneur assurer seule la fermeture des locaux.**
12. Tout incident survenu au cours d'un entraînement doit être porté à la connaissance de l'entraîneur dans les 48h, avant toute démarche ou déclaration.
13. ECULLY GRS n'est pas responsable des objets perdus ou volés pendant les entraînements ou lors des déplacements du club.
14. Toute **absence** devra être **signalée** au club, par mail ecullygr@gmail.com ou par téléphone directement à l'entraîneur qui assure le cours si celle-ci vous a donné son numéro.
15. Pour les **compétitives**, **l'entraînement en équipe est obligatoire.** L'entraînement individuel est complémentaire et facultatif. Toute gymnaste qui s'inscrit en compétition par équipe, **s'engage** à participer **à toutes les compétitions** pour lesquelles son équipe est engagée, **ainsi qu'à tous les stages.**
16. ECULLY GRS organise les **déplacements** pour les entraîneurs uniquement.

Responsabilité

Les parents sont responsables des gymnastes lors des déplacements en compétition (transport et hébergement).

Pendant la compétition, du départ en salle d'échauffement à la sortie des vestiaires, les gymnastes sont prises en charge par leurs entraîneurs.

Toute gymnaste ayant un comportement inapproprié lors des déplacements ne fera plus de compétition l'année suivante.



ECULLY GRS

Inscriptions - annexes

A conserver



Règlement technique

Généralités

- La gymnaste doit prévoir un **laps de temps suffisant** avant et après l'entraînement pour **installer/préparer** et **ranger le matériel** (les parents peuvent aider les plus jeunes à dérouler/rouler les moquettes avant/après les cours).
- Elle doit être **présente à tous les cours**, les compétitions et les galas et autres évènements annuels.
- En cas d'**absence** exceptionnelle ou prolongée, l'**entraîneur** doit impérativement être **informée** par mail ecullygr@gmail.com

Entraînements

- La gymnaste doit **s'entraîner** dans une **tenue adéquate** (tenue du club) et avoir les **cheveux attachés** (chignon sommaire si possible).
- Elle doit prendre part sérieusement à l'**échauffement** au **même titre** qu'aux **exercices de GR** quel que soit l'entraîneur.
- Elle doit **effectuer sérieusement** et **avec motivation** le **travail** demandé par l'entraîneur (sans perturber les cours par des bavardages/discussions).
- **Les parents ne sont pas autorisés à rester pendant les cours.**

Compétitions

- La gymnaste doit **accepter d'être remplaçante** sans contester le choix de l'entraîneur.
- Elle doit **participer à toutes les compétitions** (*y compris en qualité de remplaçante, stages et déplacements* en équipes).
- Les **compétitrices** en **Individuelles** doivent travailler en **autonomie**, sérieusement, sans relâche, les points définis par l'entraîneur (sous peine de suspension des entraînements).

Sanctions

- En cas de **non-respect** de l'un de ces points, l'équipe technique se réserve le droit de **suspendre** ou **renvoyer** la gymnaste.
- Toute gymnaste ayant un comportement inapproprié lors des entraînements et/ou déplacements ne fera plus de compétition l'année suivante.



ECULLY GRS

Inscriptions - annexes

A conserver



LA CHARTE DU CLUB

La pratique de la Gymnastique Rythmique exige discipline, rigueur et concentration. Chacun y participe à son niveau, pour un objectif commun de plaisir et de réussite.

Les gymnastes et les entraîneurs s'engagent à :

- ☑ Respecter ses coéquipières, les entraîneurs, les dirigeants et les membres du club (autres gymnastes, parents, juges) et à ne pas avoir de débordements verbaux.
- ☑ Etre solidaire du club, de son équipe et de ses coéquipières.
- ☑ Respecter les équipes adverses et faire preuve de fairplay (envers les gymnastes, entraîneurs, dirigeants, juges, supporters...)
- ☑ Etre assidue, et ponctuelle aux entraînements (10 min avant le début du cours), aux manifestations du club et aux compétitions.
- ☑ Etre sérieuse, enthousiaste et motivée. A participer pleinement à l'entraînement, sans bavardage et à appliquer les consignes, quel que soit l'entraîneur.
- ☑ Pardoner les erreurs de ses partenaires. Et accepter les faiblesses, les différences et les points forts de ses coéquipières.
- ☑ Participer à la propreté des locaux et au rangement du matériel à la sortie.
- ☑ Respecte le choix de l'entraîneur et de l'équipe technique (constitution de l'équipe – choix des remplaçantes – stratégie de composition...)

Les parents des gymnastes s'engagent à :

- ☑ Accepter les difficultés et contraintes des entraînements et des déplacements.
- ☑ Accompagner et récupérer leurs enfant dans le hall du gymnase.
- ☑ Assurer la présence de leur fille en stage, annoncé en début d'année, lorsque la gymnaste fait de la compétition.
- ☑ Prévenir les absences au plus tôt: ecullygr@gmail.com
- ☑ Respecter les décisions des entraîneurs, celles prises par les juges, et faire preuve de fairplay quelque soit les situations.
- ☑ Ne pas intervenir dans les choix techniques et ne participent pas aux entraînements.
- ☑ Alerter l'entraîneur ou un membre du club si l'enfant rencontre des difficultés au sein de son groupe.